

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



La lettre d'actualité de la DSCT

Décembre 2020- N°8

SOMMAIRE

Les prestations de la DSCT

- **Webinaire** du 17 décembre
- **Catalogue** des prestations

Convention **ACFI**

Déclaration des **Accidents de service et de trajet**

Guide de l'ANCDG : La prévention dans la fonction publique territoriale : rôle et missions de l' élu employeur

Les prestations de la DSCT



Inscriptions en ligne

Afin de faire un tour d'horizon de ses prestations
et de répondre à vos questions,
la Direction Santé et conditions de travail vous
propose un **webinaire**

le 17 décembre à 10h30

Le Catalogue des prestations de la DSCT

Vous vous demandez peut-être comment la DSCT
peut vous accompagner pour **aménager le poste
d'un agent**, mettre à jour votre **Document Unique**,
entamer une réflexion sur les **risques
psychosociaux**...

Afin d'avoir une vue d'ensemble, nous avons
regroupé l'ensemble de nos prestations dans un
catalogue

Catalogue à télécharger ici



La convention ACFI Agent Chargé des Fonctions d'Inspection

Toutes les collectivités ont l'**obligation** de désigner



Convention ACFI

Modèle de délibération

un **Agent Chargé des Fonction d'Inspection** (ACFI), quels que soient leur activité et leur effectif.

La DSCT vous propose une **convention de mise à disposition d'un ACFI** qui bénéficie de la formation obligatoire de 16 jours et d'une certification délivrée par le CNFPT.

Un mail avec la convention et un modèle de délibération a été envoyé à toutes les collectivités à la fin du mois de novembre. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez demander à recevoir un double de ce mail à l'adresse : florence.laborde@cdg-64.fr



Cet ACFi ne peut pas être l'Assistant de Prévention de votre collectivité. Ils ont en effet des rôles bien différents.

Déclaration des accidents de service et de trajet

La DSCT doit être informée de tout **accident** et de toute **maladie professionnelle** des agents des collectivités dans un but de prévention des risques. En effet suite à un accident, **des mesures correctives doivent être mises en place.**



Vous pouvez télécharger le formulaire de déclaration ci contre et le renvoyer [par mail](#)
Vous pouvez également consulter [la page dédiée de notre site internet.](#)

Formulaire de
déclaration



Le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) doit également être informé. Il a la compétence pour procéder à une enquête (selon des critères de gravité et de répétitivité).

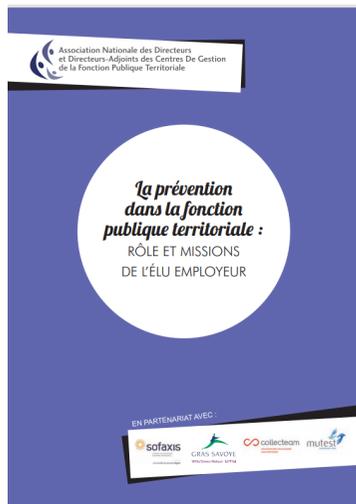
Cette enquête a pour objectif de recueillir des données objectives ainsi que des faits concrets et incontestables pour déterminer les causes et proposer des mesures pour éviter qu'il ne se reproduise.

Pour les collectivités de moins de 50 agents dépendant du CHSCT CTi, la DSCT en informe les membres après réception du formulaire de déclaration.

Infos ++

La prévention dans la fonction publique territoriale : rôle et missions de l'élu employeur

l'Association Nationale des Directeurs et Directeurs-Adjointes des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale (ANDCDG) vient de publier



un guide prévention, très complet « La prévention dans la fonction publique territoriale : rôle et missions de l'élu employeur". Ce guide aborde les enjeux de la prévention, les acteurs, l'organisation et les démarches de prévention, et certains documents de prévention.

[Téléchargement du guide ANCDG](#)

Retrouvez l'ensemble des lettres d'actualités de la DSCT [sur cette page](#)

Direction Santé et conditions de travail

Centre de Gestion des Pyrénées-Atlantiques

Direction-sante@cdg-64.fr

© 2020 CDG 64

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)